

IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 11 mars 2014

portant nomination de quatre membres belges du Royaume-Uni du Comité des régions

(2014/C 74/01)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et
notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement du Royaume-Uni,

considérant ce qui suit:

(1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015 ⁽¹⁾.

(2) Quatre sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M^{me} Doris ANSARI, M. Simon DAY, M. David PARSONS et M. Francie MOLLOY,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés en tant que membres au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

— M^{me} Megan FEARON, Member of the Legislative Assembly (MLA) of Northern Ireland

— M. Andrew LEWER, Councillor, Derbyshire County Council

— M^{me} Jill SHORTLAND, Councillor, Somerset County Council

— M. Harvey SIGGS, Councillor, Somerset County Council.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 11 mars 2014.

*Par le Conseil**Le président*

I. STOURNARAS

⁽¹⁾ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.